



**Avis du Comité des parties prenantes (CPP)**

**Valobat**

**Filière REP**

**Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment**

**du 29 septembre 2023**

Lors de sa séance du 29 septembre 2023, le Comité des Parties Prenantes de Valobat (le Comité), éco-organisme agréé pour la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) pour les catégories 1 et 2 a émis les deux avis suivants :

- (i) A la majorité (7 avis favorables, 1 avis défavorable et 4 abstentions), les membres du Comité présents ou représentés et ayant droit de vote ont émis un avis favorable concernant le Projet des Maillages Régionaux visant à fournir des informations sur les points de collecte déjà opérationnels, ainsi que sur ceux qui sont prévus jusqu'à la fin de l'année 2023, conformément à l'article L. 541-10-23 du code de l'Environnement.
- (ii) A la majorité (8 avis favorables, 1 avis défavorable et 3 abstentions) les membres du Comité présents ou représentés et ayant droit de vote ont émis un avis favorable concernant le Projet des Plans de Gestion et Prévention des Déchets dans les collectivités DROM COM, pour lesquels la Société a été désignée en qualité de référent, à savoir la Martinique et la Guyane, conformément à l'article 3.2 du Cahier des charges des éco-organismes. Ce vote a fait l'objet de réserves par les membres du Comité qui sont mentionnées dans le compte rendu de réunion.